

# L'APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE DES SERVICES DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL



## Médecin du travail

### ✓ Rôle préventif

Le médecin du travail exerce ses missions au sein d'une équipe pluridisciplinaire pour prévenir les risques professionnels et éviter toute altération de la santé physique et mentale des travailleurs du fait de leur travail.

Le médecin du travail coordonne une équipe pluridisciplinaire.



## IDEST : Infirmier en santé au travail

L'IDEST participe au suivi de l'état de santé des salariés et mène des actions en milieu de travail.



## Assistant Médical

L'assistant médical assiste l'équipe médicale dans ses fonctions de suivi individuel des salariés.



## CPRP : Conseiller en Prévention des Risques Professionnels

Le CPRP effectue des actions en milieu de travail dans un but de prévention, il contribue à repérer les dangers et identifie les besoins sur le terrain.



## IPRP : Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (psychologue, ergonome...)

L'IPRP assure un rôle d'appui et de conseil auprès des médecins du travail et des adhérents en fonction de leurs champs d'intervention propres.

*L'article R 4624-1 énonce les actions en milieu de travail qui s'inscrivent dans les missions du service. Grâce à la diversité et la complémentarité des compétences de l'équipe pluridisciplinaire, l'efficacité des actions de prévention est renforcée.*

SANTÉ  
AU TRAVAIL

**AISMT13**

prévenir  
les risques  
professionnels

# COMPÉTENCES MÉDICALES ET PÔLE D'EXPERTISE

1

Suivi individuel de l'état  
de santé des salariés

2

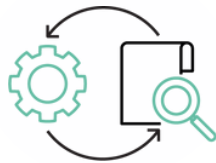
Connaissance des postes de travail  
(fiches d'entreprise, études de poste)

3

Optimisation de l'adéquation  
santé / postes



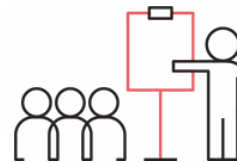
**Évaluation des  
risques  
professionnels :**  
risque chimique,  
risque routier...



**Ergonomie**



**Métrologie des  
conditions de  
travail :**  
bruit, poussière...



**Sensibilisation et  
conseil :**  
prévention des  
risques psychosociaux  
(RPS), organisation  
des secours...



**Compétences spécialisées :**

- Chimie
- Imprimerie - papier - carton
- Surveillance médicale des travailleurs temporaires et interventions
- Installations nucléaires de base (INB)
- Médecine du voyage

EXPERTISES

SANTÉ  
AU TRAVAIL

AIMSMT13

prévenir  
les risques  
professionnels

# MÉDECIN DU TRAVAIL (H/F)



## ✓ Rôle préventif

Le médecin du travail exerce ses missions au sein d'une équipe pluridisciplinaire pour prévenir les risques professionnels et éviter toute altération de la santé physique et mentale des travailleurs du fait de leur travail.

## SES COMPÉTENCES

- Doctorat et diplôme de spécialité en Médecine du travail.
- Inscription auprès de l'Ordre des Médecins.
- Secret médical et professionnel.



## SES MISSIONS

### **Assurer le suivi médical individuel des salariés lors des différentes visites**

*obligatoires, d'information et de prévention, d'embauche, périodiques, de reprise et facultatives (pré-reprise ou à la demande) :*

- Recours possible à des examens complémentaires ou à des experts médicaux. Ces visites font l'objet d'une attestation de suivi, d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude ;
- Informer et conseiller le salarié sur les équipements de protection, la prévention et participer au maintien dans l'emploi du salarié ;
- Préconiser des adaptations du poste de travail et travailler en collaboration avec la Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (CPDP) et d'autres partenaires pour éviter la désinsertion professionnelle ;
- Élaborer les protocoles écrits pour confier certaines activités aux membres qualifiés de l'équipe pluridisciplinaire.

### **Conduire des actions en milieu de travail :**

- Évaluer les risques professionnels et proposer des solutions d'amélioration des conditions de travail, d'ergonomie corrective ou de conception avec l'aide de son équipe pluridisciplinaire : études de poste, fiches d'entreprise... ;
- Conseiller l'employeur sur l'ensemble des problématiques liées aux conditions de travail et mesures de prévention pour la santé du salarié.

### **Participer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la prévention collective en collaborant à la veille sanitaire**

en s'inscrivant dans le plan régional et national de santé au travail : réalisation d'enquêtes, études épidémiologiques ou recueil des maladies à caractère professionnel.

### **Réaliser ou coordonner des actions de prévention dans les entreprises,**

alerter sur des altérations de la santé du fait de ses expériences auprès des autres secteurs d'activité, de par sa connaissance de l'histoire de l'entreprise.

SANTÉ  
AU TRAVAIL

**AISMT13**

prévenir  
les risques  
professionnels



# IDEST : INFIRMIER EN SANTÉ AU TRAVAIL (H/F)

L'IDEST participe au suivi de l'état de santé des salariés et mène des actions en milieu de travail.

## SES COMPÉTENCES

- Diplôme d'État et formation en Santé au Travail.
- Secret médical et professionnel.



## SES MISSIONS

### **S'assurer que l'état de santé coïncide avec le poste de travail et sensibiliser les salariés aux risques auxquels ils sont exposés à leur poste :**

- Visites d'Information de Prévention pour un suivi individuel général ou adapté, visite intermédiaire dans le cadre d'un suivi individuel renforcé ;
- Actions de formation et de prévention (AFP) pour les salariés saisonniers.

Délivrer une attestation de suivi infirmier et, si nécessaire, orienter le salarié vers :

- le médecin du travail ;
- un médecin généraliste / spécialiste.

### **Mener des actions en milieu de travail :**

fiches d'entreprise, études de postes, sensibilisations...

SANTÉ  
AU TRAVAIL

**AIMT13**

prévenir  
les risques  
professionnels



# ASSISTANT MÉDICAL (H/F)

L'assistant médical assiste l'équipe médicale dans ses fonctions de suivi individuel des salariés.

## SES COMPÉTENCES

- Bac Sciences médico-sociales ou ST2S minimum à bac +2 Secrétariat Médical ou similaire.
- Secret médical et professionnel.



## SES MISSIONS

### **Contacter les entreprises :**

- Organiser les rendez-vous des salariés ;
- Assurer la relation avec les adhérents et les salariés.

### **Assurer le suivi et la gestion :**

- Traiter les listes nominatives des salariés ;
- Constituer, traiter, suivre, mettre à jour puis archiver les dossiers médicaux ;
- Saisir sur informatique des documents et des données ;
- Saisir les courriers.

### **Réaliser les examens à la demande du médecin du travail.**

SANTÉ  
AU TRAVAIL

**AIMT13**

prévenir  
les risques  
professionnels



## CPRP : CONSEILLER EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (H/F)

Le conseiller en prévention des risques professionnels effectue des actions en milieu de travail dans un but de prévention, il contribue à repérer les dangers et identifie les besoins sur le terrain.

## SES COMPÉTENCES

- Bac +2 / +3 spécialisé santé, sécurité et prévention.
- Secret médical et professionnel.



## SES MISSIONS

### **Mener des actions dans le cadre des actions transversales et de la pluridisciplinarité au niveau du service :**

- Contacter les nouveaux adhérents pour présenter le service, l'activité "santé au travail", les missions des équipes pluridisciplinaires et vérifier les contacts ;
- Informer les entreprises sur les obligations qui incombent à l'employeur et les moyens que le service peut mettre en œuvre (visites médicales, document unique, prévention des risques...) ;
- Participer au suivi, contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire ;
- Recenser les dangers existants et identifier les besoins en santé au travail : visite des lieux, repérage, communication et conseils... ;
- Élaborer les fiches d'entreprise (validées ensuite par le médecin du travail) ;
- Effectuer les études de poste ;
- Mesurer des ambiances de travail : réalisation de métrologies pour engager des préconisations en prévention des risques professionnels ;
- Participer aux actions de promotion de la santé au travail et aux animations de campagnes d'information et de sensibilisation aux questions de santé publique en rapport avec l'activité professionnelle.

SANTÉ  
AU TRAVAIL

**AIMT13**

prévenir  
les risques  
professionnels



# IPRP : INTERVENANT EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (H/F)

L'intervenant en prévention des risques professionnels assure un rôle d'appui et de conseil auprès des médecins du travail et des adhérents en fonction de leurs champs d'intervention propres.

## SES COMPÉTENCES

- Bac +3 à minima à +5 dans sa spécialité : ingénieur risques chimiques, hygiène sécurité environnement, ergonomie, psychologie...
- Secret médical et professionnel.



## SES MISSIONS

### **Agir dans le cadre de l'équipe pluridisciplinaire, sur validation de la demande par le médecin du travail :**

- Apporter son expertise scientifique et/ou technique lors d'actions en milieu de travail ;
- Élaborer des méthodologies adaptées et des stratégies de repérage, d'identification et d'évaluation des risques et de mesurage, interpréter les résultats ;
- Mettre en œuvre des connaissances théoriques et pratiques étendues et habilitation à prendre les initiatives qui en découlent ;
- Formuler des propositions d'amélioration et accompagner la mise en œuvre des actions retenues ;
- Communiquer au médecin du travail le résultat de ses études et établir un rapport d'intervention à destination de l'adhérent.

### **Agir dans le cadre des interventions "intra-entreprises" :**

conseil, proposition d'actions de prévention des risques professionnels, organisation et animation d'actions de sensibilisation et d'information et/ou d'entretien de soutien en cas d'événements graves...

### **Agir dans le cadre des interventions collectives "inter-entreprises" :**

webinaires pour diffuser des informations sur le champ d'actions ciblées et/ou ateliers pour diffuser des conseils et des outils adaptés à une problématique donnée.

### **Possibilité d'agir dans le cadre d'interventions individuelles, sur orientation du médecin du travail :**

- sur une période plutôt brève (ex. : consultations psychologues) ;
- sur une période moins brève (ex. : adaptations de poste avec appui ergonomes).

SANTÉ  
AU TRAVAIL

**AISMT13**

prévenir  
les risques  
professionnels



**Médecin  
du  
travail**



**IDEST :  
Infirmier  
en santé  
au travail**



**Assistant  
Médical**



**ATST :  
Assistant  
Technique  
en Santé  
au Travail**



**IPRP :  
Intervenant en  
Prévention  
des Risques  
Professionnels  
(psychologue,  
ergonome...)**



**Fonctions  
support  
(Équipe siège  
social)**





**Assistante  
administrative**



**Assistante de  
direction**



**Assistant  
médical**